

## AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Commission des Finances de la CCI Bourgogne Franche-Comté  
Le mardi 21 mai 2024

Président de séance Gilles CURTIT

---

Vu les articles R.712-15 et A.712-20 du code de commerce,

Conformément aux articles 4.2.2 et 4.2.3 du règlement intérieur de la CCI Bourgogne Franche-Comté, la Commission des Finances s'est réunie le mardi 21 mai 2024 en visioconférence pour analyser et donner un **avis sur le projet de budget exécuté 2023**.

A l'issue de la présentation synthétique du projet de Budget Exécuté 2023 par la Direction Financière, sur la base du fonds documentaire suivant qui avait été adressé avec la convocation, à savoir :

- La plaquette ministérielle niveau totalisation des comptes exécutés 2023,
- Une note de synthèse des variations des postes budgétaires en comparaison avec le budget exécuté 2022 et le budget prévisionnel 2023 (budget rectificatif),

Après avoir entendu l'opinion favorable et sans réserve du collège des Commissaires aux Comptes,

Les Membres de la Commission des Finances ayant participé au vote ont émis un **avis favorable à l'unanimité et sans observation en vue de son adoption en Assemblée Générale le jeudi 30 mai 2024**.

☞ Nombre de votants : 3  
☞ Pour : 3  
☞ Contre : 0  
☞ Abstention : 0

A Dijon, le 21 mai 2024

Gilles CURTIT



Président de séance de la Commission des Finances